

PRIS DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >
 FRANCE, un an. 45 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Reclames. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Mardi, 28 Janv. 1851.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOT, fabricant de couverts ; — à Mirecourt, chez le citoyen BOLLIN-L'ÉCOLE ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DI NOIS, brasseur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT limonadier ; — à Saulxures, chez le citoyen LAROCHE ; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGIS, cafetier ; — à Vitel, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy ; — à Gerardmer, chez le citoyen PÉLILLY, ex-notaire ; — à Bulguéville, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Lamarche, chez le citoyen FONDREVILLE, propriétaire ; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à Dompaire, chez le citoyen GUILLOT, brasseur ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOR, notaire ; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Remiremont, au bureau du journal.

**Message de M. le président
de la République.**

Paris, 24 janvier 1851.

A M. le président de l'Assemblée législative.

M. le président,

L'opinion publique, confiante dans la sagesse de l'Assemblée et du gouvernement, ne s'est pas émue des derniers incidents. Néanmoins la France commence à souffrir d'un désaccord qu'elle déplore. Mon devoir est de faire tout ce qui dépendra de moi pour le faire cesser.

L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays. Mais comme la Constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque.

Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée, en maintenant les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple.

Pour ne pas prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté après le vote récent de l'Assemblée, la démission du ministère qui avait donné au pays, à la cause de l'ordre, des gages éclatants de son dévouement. Vouant toutefois reformer un cabinet, avec des chances de durée, je ne pourrais prendre ces éléments dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret, dans l'impossibilité de trouver une combinaison parmi les membres de la minorité, malgré son importance.

Dans cette conjoncture et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupations de parti. Les hommes honorables qui acceptent cette tâche patriotique auront des droits à la reconnaissance du pays.

L'administration continuera donc comme par le passé, les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations solennelles du message du 12 novembre. La majorité réelle se reconstituera, l'harmonie sera rétablie sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui fait leur force. La France veut avant tout le repos, et elle attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance une conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'impassibilité dans le droit.

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

LEDRU-ROLLIN.

SUITE.

« De l'aveu de tous, l'impôt indirect n'est-il point arrivé, pour les classes onvrières, aux dernières limites du possible? Ne peut-il plus être supporté plus longtemps par l'immense majorité du pays sans danger, sans danger imminent pour le pays même? — Cet état alarmant, tout concourt à le constater, les coalitions d'ouvriers sans cesse renaissantes, et vos statistiques mêmes. Oui, messieurs, croyez-moi, il est temps, il est grand temps de sonder ces difficiles problèmes; car les coalitions ne sont point, comme le gouvernement paraît le penser, un fait passager qu'il faut oublier dès qu'il est réprimé; c'est le symptôme incessant, continuellement renouvelé, la manifestation diverse en apparence d'un fait au fond toujours le même, d'un malaise profond au sein des classes pauvres. C'est la question du paupérisme, du prolétariat qui bouillonne et s'agite, non-seulement sur la surface de notre France, mais dans toute la civilisation de la vieille Europe... »

« Ne savez-vous pas aussi bien que moi d'où sortent la plupart des malheureux que les prisons réclament? De quelques grands centres d'industries. Des départements manufacturiers fournissent aux cours d'assises un nombre d'accusés double de celui que présentent les départements agricoles. Or, que penser de l'organisation du travail, si le bûgne se recrute dans l'atelier? »

Agréer, M. le président, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

L.-N. BONAPARTE.

P. S. Un supplément au *Moniteur* annoncera la nomination du nouveau ministère.

Le supplément annoncé a effectivement paru dans la soirée et a fait connaître les nominations suivantes :

- « MM. de ROYER, garde-des-sceaux, ministre de la justice ;
- » BRENIER, ministre des affaires étrangères ;
- » Le général de division RANDON, ministre de la guerre ;
- » Le contre-amiral VAILLANT, ministre de la marine et des colonies ;
- » VAÏSSE, ministre de l'intérieur ;
- » MAGNE, ministre des travaux publics ;
- » SCHNEIDER, ministre de l'agriculture et du commerce ;
- » GIRAUD, ministre de l'instruction publique et des cultes ;
- » De GERMINY, ministre des finances. »

La Constitution en établissant le pouvoir responsable d'un président de la République, a évidemment rendu ce fonctionnaire dépendant de l'Assemblée nationale dans une certaine limite.

Le président Louis Bonaparte vient cependant de déclarer que les deux pouvoirs sont indépendants l'un de l'autre, c'est-à-dire qu'il peut gouverner le pays sans le concours de ceux qui seuls représentent le pays.

En appelant M. Louis Bonaparte à l'exercice de la première magistrature de la République, en lui donnant même cinq millions et demi de suffrages, le peuple a-t-il entendu conférer au président d'autres droits que celui de veiller à l'exécution des lois faites par les représentants de la nation réunis en Assemblée législative? Non, sans doute.

Le président Louis Bonaparte vient cependant de déclarer qu'il respectera toujours les droits de l'Assemblée, mais en maintenant les prérogatives du pouvoir qu'il tient du peuple! Quelles prérogatives le peuple a-t-il donc cru lui donner?

L'Assemblée, dans la mémorable séance du 18 jan-

» Tout mariage est un accroissement de charges. Voilà donc la famille faisant place au concubinage. De là tant d'infortunés enfants trouvés morts au coin des bornes et jusque sous le péristyle de ce palais. La statistique vient encore ici nous apprendre que le chiffre d'infanticides provenant de nos quatorze départements industriels est le tiers de celui fourni par le reste de la France. Toujours les plus grands maux, où l'industrie a choisi son théâtre!... »

» Ayez donc le courage de reconnaître que le paupérisme a fait des progrès effrayants, que son invasion vous menace, qu'il n'y a plus un instant à perdre, et qu'il faut l'arrêter. J'ai proclamé en commençant que c'était une question de justice et d'humanité, et, le temps seulement que j'ai parlé, j'ai presque le droit de dire que c'est devenu pour vous une question de sécurité. Mais ne l'oublions pas, je le répète encore, le remède dans ce pays est à côté du mal. Il est d'une application difficile sans doute, comme toute question sociale, mais impossible ne le croyez pas, car il n'est pas un abus déraciné, détruit, pas un seul, auquel on n'ait appliqué ce mot, et cependant le temps a marché pour les améliorations même qui ont éprouvé le plus de résistance. A force d'ouvrir les yeux, on a fini par être frappé de la clarté du jour. »

Comme moyen d'arriver à remédier au mal, Ledru parlait à la chambre étonnée de la réduction de l'intérêt de la rente, de la suppression de l'impôt du sel, d'un droit d'enregistrement proportionnel sur les successions, de l'exploitation des chemins de fer par l'État; d'une nouvelle constitution des banques supprimant autant que possible les intermédiaires, et de la mise en culture des communaux

stériles et improductifs. Ainsi, fidèle à ses engagements, le député de la Sarthe posait devant la chambre du privilège la question sociale, qui est un épouvantail pour ceux-là seulement qui ne veulent rien faire dans l'intérêt du peuple, et dont l'équitable solution doit être la sauvegarde de la société.

Cette question, Ledru-Rollin l'agitait aussi dans le pays. Le *National* avait organisé un banquet en l'honneur de l'Irlande, s'agitant à la voix de l'infatigable O'Connell, et paraissant prêt à secouer le joug britannique. Ledru fut convié à ce banquet, dont il fut le principal orateur; il y fit un éloquent appel à la démocratie française en faveur de l'indépendance de l'Irlande; mais O'Connell répondit au concours que lui proposaient les radicaux français par de roques protestations monarchiques, menaçant en quelque sorte la France d'une légion d'Irlandais venant dans l'avenir lui imposer la légitimité du droit divin.

Ledru-Rollin était devenu un des inspirateurs de la *Réforme*, journal de la démocratie révolutionnaire; du haut de cette tribune, il avait adressé un appel à tous les amis des classes laborieuses pour la constatation sérieuse du mal qu'il signalait à ses collègues du Palais Bourbon. Le 18 juillet, Ledru, comme moyen de forcer le mauvais vouloir des conservateurs à se mettre à l'œuvre, se fit le promoteur de nombreuses pétitions demandant à la chambre une enquête sur la situation des classes laborieuses.

Le talent de Ledru avait gagné, à chaque session; dès sa deuxième année de législature, il s'était acquis une réputation d'orateur dont la démocratie pouvait être fière. Les sentiments républicains du successeur de Garnier-Pagès

Le conflit est-il assez marqué? La pensée hostile du chef du pouvoir exécutif, contre l'Assemblée souveraine dont il ne doit être que l'instrument intelligent et dévoué, peut-elle se révéler davantage, et que de difficultés, que d'embarras pour la France, que d'orages peut-être couverts dans ces phrases qui, à défaut d'autre mérite ont du moins celui de la franchise.

Que d'autres se fassent illusion sur certains passages du message napoléonien; que l'optimisme de quelques-uns prenne au sérieux ce cabinet des *hommes d'affaires*, qui n'est à nos yeux qu'un cabinet d'hommes complaisants, nous ne voyons, nous, dans le nouveau factum de l'Élysée, que l'expression d'un orgueil blessé par le vote du 18 janvier et la révélation de prétentions ambitieuses qui se cachent mal sous le manteau troué du message du 12 novembre.

L'acte politique que vient d'accomplir M. Louis Bonaparte à un double but, suivant nous; c'est d'abord de renvoyer à la majorité de l'Assemblée législative le soufflet qu'elle a donné au pouvoir exécutif sur la joue du ministère Baroche; puis on espère faire croire aux niais du pays, et malheureusement les élections ont prouvé plus d'une fois qu'il y en a beaucoup en France, on espère leur faire croire que l'Assemblée a seule mis jusqu'ici des bâtons dans les roues du char de l'État; qu'on a toujours été animé à l'Élysée des meilleures intentions, que le suffrage universel ne serait pas violé, que l'expédition de Rome n'aurait pas eu lieu, que le droit de réunion existerait encore, que la liberté de la presse et tant d'autres eussent été respectées, si on n'avait pas eu continuellement la main forcée. Une fois l'Assemblée divisée, déconsidérée, dépopularisée, on demandera au peuple la révision, la dotation, la prolongation et peut-être mieux encore; il est si bon enfant le peuple!

Où, le peuple est bon enfant, il l'a prouvé en juillet 1850 et en février 1848, mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle s'empli et la sienne est bien près de déborder. Le peuple a eu des jours d'enthousiasme et d'ivresse pendant lesquels on a tellement abusé de sa bonté, qu'il est devenu, non point méchant, il ne peut pas l'être, mais froid et réfléchi en diable. Que voulez-vous aussi, vous avez arrêté tous les élans généreux de son cœur, vous l'avez empêché de mettre en pratique la sainte devise pour laquelle il s'était battu : *Liberté, égalité, fraternité*; vous l'avez mesquinement tracassé pour des refrains de chansons, pour des rubans, pour des mots; vous n'avez plus voulu qu'il se réunît dans ses associations ou dans ses banquets, vous l'avez privé de ses droits de citoyen, et si l'on vous laissait faire encore aujourd'hui, vous lui retireriez son travail du dimanche et fermeriez ce jour-là ses modestes cabarets.

Au lieu de dépenser toute son énergie dans les manifestations publiques, au lieu d'épancher son âme ardente au sein des clubs et des réunions politiques, au lieu de chanter et de payer, comme du temps de Mazarin, il s'est mis à étudier sérieusement la cause de ses profondes misères, il a lu avec avidité livres, brochures et journaux; il s'est pris même à vous regarder en face, vous, les grands hommes d'Etat, et il vous a trouvés bien petits, et il s'est rendu compte enfin de votre force par son indifférence passée, de votre haut savoir par son ignorance.

Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux: levons-nous! disait en 92 le journaliste Prudhomme; vous avez forcé le peuple à se lever, il ne s'agenouillera plus.

N'espérez donc pas l'abuser avec la prose alambiquée de vos discours et de vos messages; il ne prendra pas le change sur les intentions coupables des gens qui composent votre entourage, à supposer qu'il ne suspecte pas les vôtres; il vous a nommé lui, ainsi que les légitimistes, ainsi que les orléanistes, parce que votre nom était comme le symbole d'une trêve, d'un temps d'arrêt, pendant lequel on aurait le loisir de se reconnaître; les uns, les monarchistes de toutes les couleurs, ont employé ce temps là à conspirer contre la République; le peuple en a profité pour devenir républicain.

Le peuple ne croira donc pas plus à vos vertus républicaines qu'à celle de la majorité avec laquelle vous avez si longtemps vécu en bonne intelligence, comme ses représentants de la Montagne, il ne prendra parti ni pour Bourgogne, ni pour Armagnac, ni pour Changarnier, ni pour Baroche, mais il se réfugiera quand cela sera nécessaire, dans l'arche sacrée de la Constitution, et celles que soient les mauvaises lois dont l'assemblée nationale l'a doté et celles plus mauvaises peut être qu'elle se propose de voter encore contre lui, il n'oubliera pas qu'elle est sortie, telle qu'elle est, du suffrage universel, et s'il fallait quelque jour se lever en masse pour la défendre, soyez certains qu'il n'hésiterait pas.

SELME DAVENAY.

Les nouveaux ministres.

L'obscurité dont ont joui jusqu'à ce jour les membres du nouveau cabinet nous fait un devoir de recueillir, pour satisfaire autant que possible la curiosité de nos lecteurs, les quelques renseignements biographiques qui existent sur ces illustres inconnus.

M. Waisse, le préfet du Nord devenu ministre de l'intérieur, est un protégé de la famille Damrémont;

l'éloquente énergie avec laquelle il les exprimait au milieu des hommes du privilège et de la monarchie avaient excité une vive sympathie chez une jeune et riche personne qui ne connaissait de Ledru-Rollin que son nom et ses discours: des amis communs amenèrent une entrevue qui eut lieu au Musée pendant l'exposition des peintres vivants; un coup d'œil rapide fut échangé de part et d'autre, sans qu'une seule parole fut prononcée, et quelque temps après la jeune et riche personne était devenue M^{me} Ledru-Rollin. C'est ainsi que j'ai entendu raconter le mariage de Ledru-Rollin, c'est ainsi que je le raconte à mon tour. Est-ce dévoiler trop indiscretement les secrets intimes de la famille? Je ne le pense pas. Je ne constate qu'un fait connu de beaucoup des amis du chef de la Montagne; et, cette impression si profonde produite sur une âme républicaine par une parole républicaine amenant cette romanesque entrevue, suivie d'une union basée sur une mutuelle et affectueuse estime, me semble tout aussi honorable à constater pour M^{me} Ledru-Rollin que pour le citoyen qui lui donna son nom.

On a dit que M^{me} Ledru-Rollin était Anglaise; c'est une erreur: fille d'un Français et d'une Anglaise, élevée en Angleterre jusqu'à l'âge de 14 ans, elle n'en est pas moins parfaitement Française.

J'allais oublier un détail du mariage de Ledru-Rollin: la cérémonie religieuse fut célébrée (le 6 mai 1845) à la chapelle de la chambre des députés, et la presse orléaniste jeta à ce sujet les hauts cris. Un démocrate avoir l'outrecuidance de faire célébrer son union dans une chapelle privilégiée! Il y avait certes à gloser là-dessus pour les réactionnaires d'alors.

Et pourtant, l'explication de cet acte aristocratique est

c'est le général Baraguey-d'Hilliers qui lui fait la courte échelle, voici au surplus ce que nous trouvons sur son compte dans le *Messenger du Nord*:

« Les persécutions qu'il a exercées contre les associations ouvrières dans le Nord, sa sévérité à l'endroit de la presse du peuple, son obséquiosité vis-à-vis du clergé, sa cruauté envers les instituteurs primaires accusés de républicanisme, les mesures policières, plus ou moins probes, auxquels se livrent les agents sous ses ordres, n'en voit-il pas assez pour faire de ce fonctionnaire un digne ministre de la République impériale et honnête? »

M. Lebégué de Germiny, le ministre des finances, est un véritable homme d'affaires. Vivant fort bien sans gloire, comme le roi d'Ivetot, mais en revanche aimant assez le produit des impôts. Gendre du fameux ministre Humann, de fiscale mémoire, il échangea, vers 1841, la préfecture de Seine-et-Marne pour la recette générale de la Seine-Inférieure. M. le comte de Germiny ne craignit pas de déroger dans cette circonstance qui le mettait en position de se refaire une assez belle fortune largement ébréchée. La destitution brutale de M. Baudouin, le légitimiste, que M. de Germiny était appelé à remplacer, fit scandale en son temps et mit à dos du nouveau receveur général tous les partisans de la branche aînée, si puissants dans la Seine-Inférieure.

Pendant les six premiers mois de la République nous avons eu personnellement quelques relations administratives avec M. de Germiny, et nous devons à la vérité de déclarer que son concours a été très-utile aux administrateurs que la révolution venait de placer tout-à-coup à la tête de cet important département.

Soit qu'il ait considéré la République comme un oiseau de passage dont il ne fallait pas couper les ailes, pour qu'il s'envolât plus vite, soit qu'il n'ait songé comme Bibouquet qu'à sauver la caisse, le receveur général de Rouen, sans acclamer bien haut comme tant d'autres notre jeune République, l'a servie consciencieusement lorsqu'elle faisait ses premiers pas, et les fonctionnaires révolutionnaires qui se sont trouvés en contact avec lui en ont gardé un bon souvenir.

Maintenant, pourquoi M. Louis Bonaparte a-t-il fait choix de M. de Germiny, comme ministre des finances; c'est que M. de Germiny, adjudicataire du dernier emprunt, est lié d'intérêts très-étroitement, dit-on, avec M. Fould. En qualité de financier, M. de Germiny peut être considéré comme l'associé de M. Fould; en qualité de ministre, il sera son commis.

Le ministère du commerce et de l'agriculture est échu à M. Schneider, directeur des forges du Creuzot. Cet homme d'affaires est encore une doublure de M. Fould, qui a, dit-on, d'immenses intérêts engagés dans les entreprises que dirigeait M. Schneider. Ancien député ministériel sous Louis-Philippe, ennemi sincère de la République et de toutes les réformes sociales, son nom est détesté parmi les ouvriers du Creuzot. Que lui manquait-il donc pour figurer dignement dans ce ministère de bouche-trous en compagnie de M. Waisse?

Sur les neuf comparses qu'on vient de décorer du nom de ministres, il y en a trois que M. Fould peut revendiquer comme les siens propres. M. de Germiny, M. Schneider et M. Magne; ce dernier après avoir été officiellement son sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, va être son agent officieux au ministère des travaux publics.

La justice est tombée des mains de M. Rouher-Conchon, l'Auvergnat, dans celles de M. de Royer, le pro-

aussi simple que peu connue. M^{me} Ledru est protestante, et en conséquence, avec l'admirable tolérance qui caractérise notre clergé, les prêtres de Saint-Sulpice offraient de célébrer le mariage du député de la Sarthe dans la *sacristie de Saint-Sulpice*. Ledru, pour la dignité de sa femme, de ses témoins, MM. Lamartine et Arago, n'accepta pas cette humiliation catholique. Il demanda alors au curé de Saint-Sulpice de célébrer son mariage à la chapelle de la chambre des députés, lui déclarant que sans cela il se contenterait du mariage civil et de la cérémonie religieuse protestante. L'archevêque de Paris, M. Affre, craignant peut-être quelque éclat, pria Ledru-Rollin de passer chez lui: là, il essaya de soutenir la prétention du clergé, étant à l'appui maints exemples historiques, entre autres celui de Henri IV obligé de rester devant le Parvis Notre-Dame, tandis que sa femme, bonne catholique, entra dans l'église. Les exhortations de M. Affre vinrent se briser contre le parti pris du démocrate; alors, l'archevêque lui offrit de le marier lui-même à la chapelle de la chambre des députés, ce que Ledru crut devoir refuser, lui demandant seulement de vouloir donner des ordres en conséquence à Saint-Sulpice. Voilà pourquoi la cérémonie religieuse du mariage de Ledru-Rollin se composa d'une messe basse, à peu près comme pour deux catholiques, dite à la chapelle du Palais Bourbon.

Mais continuons à suivre Ledru dans ses travaux parlementaires, où nous le trouvons toujours le même, ne pliant jamais les principes à ces évolutions auxquelles se livrait si volontiers la gauche, dans l'espoir de conquérir des portefeuilles.

Ledru ne parla pas dans la discussion de l'adresse de

l'ancien général près la cour d'appel de la Seine. Lorsque ce magistrat était avocat-général, nous l'avons vu occuper le siège du ministère public à la haute-cour de Versailles. Nous avouons que M. Royer ne nous a pas fait l'effet d'un homme bien terrible, mais il faut nous hâter d'ajouter qu'il était assis entre MM. Baroche et Suin, les deux plus fameux dévotants en robe rouge que le parquet ait jamais produits. M. de Royer passe pour avoir du mérite, on le dit même honnête homme. Que diable va-t-il donc faire dans cette maudite galère?

C'est M. Randon, le général commandant la division de Metz qui se charge de doubler M. Baraguey-d'Hilliers, sous le titre de ministre de la guerre. Voici à l'occasion de l'avènement de M. Randon aux affaires, une petite anecdote qui ne sera pas déplacée ici:

En 1815, le général Marchant qui commandait pour les Bourbons la place de Grenoble, envoya un détachement au devant de l'empereur qui revenait de l'île d'Elbe. Ce détachement était commandé par l'aide-de-camp du général Marchant, qui, arrivé à quinze pas de l'empereur, donna l'ordre à ses soldats de faire feu sur lui. Les soldats, au lieu d'obéir, firent résonner les baïonnettes dans les fusils pour montrer à celui qu'ils recevaient l'ordre de fusiller, qu'ils lui étaient restés fidèles. L'aide-de-camp n'ayant pas trouvé d'exécuteurs dans ses soldats, piqua des deux vers Grenoble. Il fut poursuivi par deux lanciers auxquels il n'échappa qu'en tournant la montée d'Eyden.

Cet aide-de-camp est devenu général; le général, c'est M. Randon.

M. Louis Bonaparte n'a vraiment pas la main heureuse dans le choix des militaires dont il fait des ministres; après les deux tristes héros du pont de la Drôme, MM. d'Hautpoul et de Lahitte, c'est un officier qui a voulu faire fusiller son oncle. M. Thiers disait l'autre jour à la tribune que M. le président de la République ne connaissait pas la France; nous disons, nous, qu'il ne connaît pas les Français.

Que vous dire maintenant des trois autres, M. Brenier, nommé ministre des affaires étrangères, Vaillant, ministre de la marine, et Charles Giraud, ministre de l'instruction publique. M. Brenier était directeur de la comptabilité aux affaires étrangères, c'est un diplomate de paperasses; M. Vaillant est un contre-amiral d'assez fraîche date, nous le croyons du moins, et M. Charles Giraud un universitaire, refondu dans le creuset ultramontain de M. de Montalembert.

Les journaux de Paris aidant, nous pourrions probablement vous compléter vendredi prochain cette notice biographique sur le ministère naissant, à moins qu'elle ne se transforme d'ici là en un article nécrologique.

SELME DAVENAY.

M. de Germiny, receveur général de la Seine-Inférieure, faisant partie, en qualité de ministre des finances, du nouveau cabinet, qui prend le titre de ministère intérimaire, son fils, M. Adrien de Germiny, est nommé *gérant intérimaire* de la recette générale de notre département.

(Journal de Rouen.)

Nous empruntons à l'*Evénement* un détail assez piquant sur l'entrée de MM. les nouveaux ministres à l'Assemblée:

« Quand MM. Waisse et Randon, l'un ministre de l'intérieur, l'autre ministre de la guerre, se sont présentés à la grille de fer qui se trouve en face du pont de la Concorde, le gardien leur a refusé l'entrée. Dia ogue vif. Le général

1845. Il déposa, le 17 février, de nombreuses pétitions contre l'exercice sur les boissons; quelques jours plus tard, dans le commencement de mars, il déposa aussi sur le bureau de la chambre une proposition demandant l'éligibilité pour tout Français, jouissant de ses droits civils et politiques, inscrit au rôle de la contribution foncière, et une indemnité aux députés, par chaque jour de présence à la chambre. Dans l'exposé des motifs de cette proposition, Ledru présentait le cens électoral comme aussi opposé aux principes de l'égalité démocratique que le cens d'éligibilité: au point de vue logique autant qu'au point de vue républicain, cet exposé était un travail nerveux, substantiel, une argumentation sans réplique. Ledru faisait, sous toutes réserves, ce que la gauche eût dû faire elle-même depuis longtemps, et il s'exprimait ainsi à son égard, à la fin de ses développements: « J'ai cru devoir déposer, en face de la gauche, deux réformes qui ont été inscrites dans son programme. On lui a reproché souvent de parler plus et mieux qu'elle n'agit. Aujourd'hui, l'occasion est propice, le hasard lui a donné plus que la majorité nécessaire dans les bureaux, l'opinion la lui a presque donnée dans la chambre; qu'elle agisse donc, si elle est vraiment l'opposition. »

L'opposition répondit maigrement à cet appel, en déposant, par l'organe de M. Crémieux, une proposition pour l'adjonction des capacités sur les listes électorales, proposition que les centres rejetèrent.

Le 12 mars, Ledru combattit la loi sur le domicile, loi restrictive de la loi déjà si restrictive sur le droit électoral. Son discours fut brillant et profond à la fois; il le termina, comme d'habitude, en évoquant dans les termes suivants, devant la chambre du privilège, la perspective du triomphe

Randon s'anime. Le gardien riposte. Les ministres se nomment. Tableau.

» A la même heure, MM. Giraud et Schneider se présentaient à la porte de la place Bourgogne. La même scène s'est renouvelée, avec cette différence que M. Estancelin s'est trouvé là pour recommander les nouveaux venus. »

Une réunion a eu lieu dimanche chez M. Thiers. Cette réunion, composée des membres de la majorité qui ont voté l'amendement de M. Sainte-Beuve, s'est concertée sur la conduite à tenir, à propos des interpellations qui doivent avoir lieu demain.

Diverses propositions ont été présentées et discutées. Quelques uns des membres présents ont émis l'avis de répondre au message du président de la République par un autre message, dans lequel seraient indiqués les principes dont la majorité entend ne pas se départir, mais cette proposition a trouvé peu d'adhérents. On a pensé qu'elle pourrait n'aboutir à aucune solution immédiate, ce que d'ailleurs une assemblée souveraine ne répond pas. L'on paraît s'être arrêté à un nouveau vote de défiance à l'égard du ministère, qui mettrait cette fois en cause la responsabilité de M. Bonaparte.

M. Thiers doit, assure-t-on, prendre de nouveau la parole. ALLEMAND.

On lit dans l'Événement :

« On s'attend à un remaniement administratif. Il paraît que M. Baroche a laissé au ministère de l'intérieur un carton tout rempli de notes relatives aux modifications qui do vent être apportées dans le personnel des préfetures.

» M. Waisse réalisera, dit-on, avec le plus vif empressement, les projets de son prédécesseur. Les nombreuses demandes d'avancement, faites par ceux qui ont provoqué ou utilement appuyé, dans la session des conseils généraux, le vote de la prolongation des pouvoirs présidentiels et de la révision de la Constitution, vont donc être enfin satisfaites.

» Quoi qu'on en ait dit, l'idée de la dotation n'est pas abandonnée. On disait dans les couloirs qu'avant peu il allait être question de la dotation et du projet de traité commercial avec l'Angleterre. Lord Normanby, qui a reçu tout récemment l'ordre de la Jarretière pour le zèle qu'il déploie dans son ambassade, prodigue toutes les ressources de la diplomatie pour obtenir ce traité. »

Parmi les préfets, chacun a sa manière de faire sa cour au pouvoir; pendant que l'un d'eux, par flatterie anticipée sans doute, sollicite une place de sénateur, voici M. de Sivry, dans la Meurthe, qui placarde sur tous les murs de son département un avis qui attribue au gouvernement de M. Bonaparte le dégrèvement des 17 c. additionnels sur la contribution foncière; le *Travailleur de Nancy* termine ainsi un excellent article dans lequel est vertement appréciée la prétention préfectorale.

« Il est vrai que M. Bonaparte a docilement secondé, dans sa marche réactionnaire, la majorité ingrate aujourd'hui de cette abdication. C'est là une responsabilité morale qui pèse aujourd'hui, assez lourdement, sur la tête de M. le président; mais l'initiative et le pouvoir que M. le préfet attribue à son supérieur sont une anticipation sur un régime qui révent follement l'intrigue et l'ambition bureaucratiques. La majorité parlementaire de samedi a sonné l'heure du réveil. L. LEGAULT.

Une des innombrables pétitions expédiées aujourd'hui par l'Assemblée nationale demandait qu'on décernât à M. L.-N. Bonaparte le titre de *prince utile*. La commission a proposé à l'Assemblée de prononcer l'ordre du jour.

futur de la démocratie : « Permettez-moi de le dire, la démocratie tôt ou tard doit se faire jour; toutes vos restrictions électorales ne l'empêcheront point. Laissez-lui son libre cours, et il sera pacifique et bienfaisant; eberchez à la comprimer au contraire, en la concentrant, vous centuplez sa puissance. Si multipliées que soient vos digues, elles ne sauraient l'arrêter. »

Trois jours après, Ledru parlait en faveur de la suppression du timbre sur les journaux, et son improvisation fut incontestablement le discours le plus remarquable prononcé sur cette question. Ledru accusa les réactionnaires d'alors, devenus les réactionnaires d'aujourd'hui, de vouloir régner sur un pays d'ignorants et de brutes, en supprimant par tous les moyens possibles la presse indépendante.

Le 10 avril, Ledru déposait sur le bureau de la chambre des pétitions sur la question de l'organisation du travail, signées par 48,000 ouvriers qui l'avaient, en cette occasion, constitué leur mandataire; à peu près le même jour, il défendait devant le conseil de préfecture de la Seine, érigé en tribunal politique, plusieurs officiers de la garde nationale parisienne, accusés d'avoir fait signer des pétitions... Il est vrai que ces pétitions étaient hostiles au gouvernement, puisqu'elles protestaient contre l'armement des fortifications de Paris; aussi, malgré les efforts du Ledru-Rollin, furent-ils condamnés à la suspension.

Si l'invitation de Ledru à l'opposition d'appuyer la suppression du cens d'éligibilité n'avait guère porté de fruits, elle n'en avait pas moins ému les hommes de la résistance. Quelques phrases sur la jeunesse dorée avaient porté, et un ci-devant jeune homme, le marquis de Langle, âgé d'une cinquantaine d'années, voulut les relever à la tribune; il le

Pendant que les pétitions se dévident à la tribune, M. Baroche, d'un air protecteur, s'approche du nouveau gisement ministériel, véritable formation tertiaire, et de nature essentiellement transitoire. Il encourage, il soutient, il anime les nouveaux venus : « Faites votre devoir, leur dit-il de son air le plus charmant.... et Dieu fera le reste. »

ANDRÉ.

L'apostasie

CONDAMNÉE PAR UN PRISONNIER POLITIQUE.

« Supposons que, sans venger l'Angleterre de tous les affronts, il (Guillaume III), eût conservé dans Londres une armée permanente plus nombreuse que celle de son prédécesseur pour intimider le parlement et pour subir des humiliations étrangères;

» Supposons qu'au lieu de s'appuyer sur des intérêts généraux, il eût blessé également les intérêts anciens et les intérêts nouveaux; qu'il eût été, comme les Stuarts, parjure et aux hommes qui l'avaient secondé et aux promesses qu'il avait sanctionnées dans son *manifeste*; qu'au lieu de tenir aux chambres un langage plein de dignité, il n'eût fait appel qu'aux sentiments vulgaires, qu'aux passions basses et aux craintes de l'anarchie, revendiquant avec elles la responsabilité des actes tyranniques des règnes précédents;

» Supposons enfin qu'au lieu d'assurer la cause de la révolution, — la catastrophe, — de 1688, il l'eût trahie; qu'au lieu de relever le non Anglais, il l'eût avili; qu'au lieu de soulager le peuple, il l'eût accablé d'impôts, sans augmenter ni sa gloire, ni son commerce, ni son industrie, qu'il eût restreint ses libertés, sans même garantir l'ordre public, une nouvelle révolution serait devenue une impérieuse nécessité, car les sociétés ne subissent pas les bouleversements qui compromettent souvent leur existence, pour changer de chef seulement. Elles s'ébranlent pour changer le système, pour guérir leurs souffrances; elles réclament impérieusement le prix de leurs efforts et ne se calment que lorsqu'elles l'ont obtenu. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

(Œuvres, t. 1, p. 262).

SILME DAVENAY.

Expliquez-vous

Le gérant du *Journal des Vosges* a servi, pour le premier jour de l'an à ses abonnés, un conte absurde et odieux dans le goût réactionnaire. Dans le temps que les gueux régnaient, dit-il, un commissaire général et un sous-commissaire voyagèrent en chaise de poste dans le département des Vosges, firent une dépense d'aristo dans l'hôtel où ils étaient descendus, puis quand on leur soumit la carte à payer : chevaux, postillons et vins fins, ils prièrent goguenardement le maître d'hôtel de la présenter au gouvernement, disant que le peuple était là pour payer. Cette histoire, dont nous ne donnons que la substance, est environnée de détails qui doivent faire penser que l'auteur est parfaitement renseigné. Toutefois il y manque deux choses essentielles : les noms des voyageurs et le lieu de la scène.

Nous avons cru que le *Journal des Vosges* s'expliquerait ultérieurement et nous donnerait le mot de son énigme; mais il est resté muet, et son silence nous fait un devoir de lui demander des révélations plus complètes. Il importe à l'honneur du département et à celui du parti démocratique qu'il soit fait justice d'un acte insolent et immoralité ou d'une diffamation impudente.

Que le *Journal des Vosges* nomme donc les héros de son conte. Ancien sous-commissaire du gouvernement provisoire dans les Vosges, nous avons le droit de l'interpeller directement et de le sommer de s'expliquer. Il est assez riche d'audace pour ne point procéder par insinuations.

fit avec une modération à la Denjoy, et son attaque personnelle contre Ledru vint se briser devant les paroles dignes et calmes de celui dont le nom faisait frémir de terreur tous les amis de la royauté.

Trois jours après, le 20 avril, le député de la Sarthe protestait contre le droit de visite que, malgré les traités, l'Angleterre avait exercée dans la Gambie sur un navire français. Le 2 mai, il déposait de nombreuses pétitions contre l'armement des fortifications de Paris. Le même jour, il troublait cruellement M. Thiers dans un de ses triomphes oratoires. L'ancien complaisant de Louis-Philippe disait : « La charte porte : « Les Français ont le droit de publier » leur opinion, en se conformant aux lois... »

« Aux lois de septembre, cria Ledru à l'ancien ministre dont elles étaient l'œuvre, aux lois de septembre qui tuent cette liberté. »

M. Thiers baibutia, et reprenant son aplomb il continua son œuvre d'opposition charlatanesque.

Ledru eut à cette époque (mai 1848) un triste devoir à accomplir; la démocratie venait de perdre Godefroi Cavaignac, l'ami de la liberté, celui dont le nom a servi de marche-pied à l'ambition démesurée, sous les dehors d'une grande simplicité, de son frère le général Eugène Cavaignac. Ledru vint prononcer sur la tombe de Godefroi de pathétiques paroles, et, s'inspirant du spectacle de la mort pour prédire la vie immortelle de la démocratie, il arracha à la fois des larmes et des applaudissements à la foule immense et recueillie des amis de Godefroi, de ses co-religionnaires politiques.

La discussion du projet de loi sur le régime des colonies, tenant à faciliter l'émancipation des esclaves par le rachat,

Cependant pour celui qui suit la lecture du *Peuple vosgien*, les demi-révélation du *Journal des Vosges* seraient sans voiles. Le sous-commissaire dont se gausse l'auteur de l'article auquel nous répondons, est aujourd'hui, dit-il, un ennemi des gros traitements, et il se vante de n'être point du parti de l'honnêteté et de la modération. Or, nous avons été sous-commissaire à M. Recurt, nous nous sommes déclarés contre les gros traitements, indices certains de l'oubli des intérêts du peuple, comme les appelle M. Resal, et nous y avons dit quelque part que nous n'étions point du parti de l'honnêteté et de la modération.

Serait-ce donc nous que le rédacteur du *Journal des Vosges* aurait voulu désigner à l'indignation publique?

Au nom de la vérité, cela lui est interdit; si c'est à notre personne qu'il a voulu faire allusion, nous donnons d'avance à son odieuse fable un énergique démenti, et le mettons au défi d'en soutenir publiquement un seul mot.

LOUIS JOUVE.

Département.

REMIREMONT. —

Par suite de la nomination de M. Danis aux fonctions d'adjoint au maire de Remiremont, la deuxième compagnie de la garde nationale, dont il était capitaine, a dû procéder à son remplacement.

L'élection a eu lieu dimanche dernier.

M. Magnien, ancien maire, a été nommé capitaine à une grande majorité, son concurrent, M. Druilhet, receveur de l'enregistrement, candidat du parti réactionnaire, n'a obtenu qu'un très-petit nombre de voix.

La nomination de M. Magnien est un succès pour la démocratie, en même temps qu'un commencement de la réparation à laquelle cet honorable citoyen a de si justes droits et qui ne lui manquera pas de la part de l'opinion publique, si la justice venait à la lui refuser.

SILME DAVENAY.

Séances de l'Assemblée législative

Séance du 23 janvier.

L'Assemblée a rejeté aujourd'hui trois questions émanées de l'initiative de la gauche. La première, soutenue par le citoyen Morellet, tendait à remplacer par des dispositions équitables ou favorables aux fermiers, quelques articles du code civil conçus au point de vue exclusif de l'intérêt du propriétaire. Cette proposition admettait notamment le fermier à partager la plus-value résultant de son travail. Les juriscultes ont jeté les hauts cris et la proposition a été repoussée.

Celle des citoyens Colfavru et Laboulaye avait pour objet la suppression du résumé que fait à la fin des débats, en matière criminelle, le président des assises. Elle a échoué presque sans discussion.

La troisième a été rejetée avec plus de violence, sans discussion d'aucune sorte, par la question préalable. Il s'agissait d'autoriser les prêtres et religieux à contracter mariage. Il semble que depuis qu'on a renoncé à une religion d'Etat, il n'y ait aucune incapacité contre les prêtres de contracter un mariage civil; mais la cour de cassation a décidé autrement, et tous les effets d'une religion d'Etat subsistent sur ce point contre les prêtres.

On tolère seulement que ceux placés dans cet état vivent en concubinage, sans pouvoir jamais régulariser leur état civil. La proposition du citoyen Raspail tendait à faire cesser un tel état de choses, et à replacer les prêtres dans le droit commun.

fournit à Ledru une nouvelle occasion d'aborder la tribune, et de venir combattre l'esclavage des noirs avec la même vigueur qu'il mettait à combattre l'esclavage des blancs; il se mesura contre le grand orateur légitimiste Berryer, qui s'était posé comme le défenseur des colons anti-abolitionnistes, et ce fut avec un véritable succès.

Ledru fut puissant de logique dans cette discussion, et l'orateur, réduisant à néant les lieux communs invoqués contre l'abolition de l'esclavage, fut admirablement inspiré lorsqu'il s'écria :

« C'est dans ces immortelles questions, messieurs, que les démocraties donnent toute la mesure de leur puissance. Française, allemande, anglaise, les démocraties portent en elles la sympathie pour les grandes infortunes, et si, avec raison, des préjugés nationaux les séparent encore, elles se confondent déjà par une aspiration commune vers le soulagement des petits, des affligés, de ceux qui souffrent... »

« Non, non, je ne pense pas, quelles qu'aient été les cruautés des blancs, je ne pense pas que cette race de noirs, nos frères, soit tombée dans un tel état d'idiotisme et de dégradation, qu'ils ne puissent être dès à présent émancipés. Ce qui leur manque, croyez-le bien, c'est l'air seul de la liberté. « Tout homme né dans l'esclavage naît pour l'esclavage, » a dit Rousseau, et l'antiquité avait dit avant lui : « Quand Jupiter condamne un mortel à la servitude, il l'y prépare en lui enlevant la moitié de sa vertu. » Brisez leurs chaînes, élevez leur âme, nourrissez leur intelligence, comme vous avez eu, dans une catastrophe récente, la preuve irrécusable de leur dévouement infini et de leurs sentiments sincères de fraternité. »

NAPOLÉON GALLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

La proposition de MM. Lepère-Dubce et Favreau a reçu un meilleur accueil. Elle avait pour objet de prolonger le délai accordé aux Français propriétaires d'esclaves à l'étranger pour vendre leur *merchandise*. Cette proposition a été prise en considération!... COURCELLE SENEUIL.

Séance du 24 janvier.

Au moment où j'entrais à l'assemblée, M. le président Dupin se levait pour donner lecture du message. Il m'est impossible de vous dire l'indifférence, la froideur qui l'ont accueilli; on eût dit que M. Dupin parlait devant des statues de marbre, et de mémoire d'assemblée, il n'y a pas à soutenir que les communications du pouvoir exécutif, monarchique ou républicain, aient excité si peu d'émotions.

M. Bonaparte a fait connaître les vicissitudes des dernières journées; comment il n'avait pu prendre un ministère dans la majorité du 18 janvier, puisque cette majorité se composait d'éléments contradictoires; comment il n'avait pu en prendre dans la minorité, parce que ses efforts avaient échoué; comment, enfin, voulant laisser au temps le soin de former une autre majorité, il s'était résolu à prendre un ministère transitoire, un ministère non politique et soi-disant d'affaires.

C'est donc la confirmation de nouvelles contenues dans ma lettre de ce matin. Le message n'a pas fait connaître les noms des nouveaux ministres, qui paraîtront probablement dans un supplément du *Moniteur* qui sera publié ce soir. Mais la liste que je vous ai donnée est considérée comme définitive, et j'ajouterai que je me suis trompé sur les titres et qualités du nouveau ministre de la marine, M. Vaillant. M. Vaillant n'est pas un ancien capitaine au long cours, mais bien un contre-amiral.

Je ne saurais vous dire encore l'impression produite par la résolution de M. Bonaparte, puisque cette impression ne s'est manifestée que par le silence de l'assemblée; mais le parti qu'on appelle plus spécialement parlementaire est, assure-t-on, profondément blessé de cette innovation dans les us et coutumes du gouvernement représentatif. Ce prétendu message de conciliation pourrait donc bien être en définitive, la consommation de la division. — La séance est levée à 4 heures 1/4. ED. ROBINET.

— La commission du projet de loi de la garde nationale a examiné aujourd'hui la question de savoir s'il y avait lieu, comme le propose le projet du conseil d'Etat, de supprimer la garde nationale à cheval. La commission s'est prononcée à l'unanimité pour le maintien de la garde nationale à cheval.

Séance du 25 janvier.

Le parti parlementaire, dont les susceptibilités sont le plus justement blessées par le fond et la forme du message, ne pouvaient pas le laisser passer sans protestation. Déjà au commencement de la séance d'aujourd'hui, M. Desmousseaux de Givré a demandé la parole après la lecture du procès-verbal, et a voulu entamer subrepticement la question, sous prétexte de rappel au règlement. Mais le moment n'était pas encore venu. Les banes déserts de l'assemblée annonçaient que la question se traitait ailleurs; à 4 heures, en effet, il s'est fait comme une avalanche de burgraves restés jusque là en conciliabule dans l'un des bureaux de l'assemblée, et M. le président a bientôt donné lecture d'une demande d'interpellations sur la formation du nouveau cabinet, présentée par M. Howyn-Tranchère, membre de l'ancienne majorité. M. Howyn-Tranchère demandait, en outre, que les interpellations fussent remises à lundi.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cet incident a produit une vive agitation dans l'assemblée. Les nouveaux ministres, qui sont tous à leur banc, s'empresent de déclarer, par l'organe de MM. Royer et Magne, qu'ils sont prêts à répondre aux interpellations. L'assemblée décide qu'elles seront renvoyées à lundi. — Aurons-nous une nouvelle exécution? Ce qui est certain, c'est que l'irritation des parlementaires est au comble. M. Thiers ne parle plus que de convention. — 4 heures 1/4. ED. ROBINET.

Odieuses persécutions.

M. Brives, représentant du peuple, publie dans le *Vote universel* la statistique du complot de Lyon :

M. Brives, dont la *Presse* résume ainsi le travail, commence par déclarer que le complot de Lyon n'existe plus. Sur vingt-quatre citoyens arrêtés à Lyon, dix-neuf ont été reconnus innocents, et les cinq autres sont sur le point d'être mis hors de cause. Que reste-t-il donc? un seul homme, M. Gent, qui constituerait à lui seul le corps de la conspiration.

Pour remplacer la combinaison avortée, on a découvert le complot du Midi. Une liste de suspects a été dressée; les arrestations se sont étendues du Rhône aux départements ci-convoisins, et de ces départements à ceux du sud-est, du sud-ouest et de l'ouest. La grande majorité des nouveaux prévenus a été convoyée jusqu'à Lyon de brigade en brigade, et l'on a pris contre eux les mesures les plus impitoyables.

Parmi ceux qui ont porté le collier de force au cou ou les menottes aux mains, et qui ont été confondus chemin faisant avec la tourbe des malfaiteurs, M. Brives cite MM. Julien Faure, ancien sous-préfet de Forcalquier; Bouvier, ancien maire de Digne; Langomazino, rédacteur en chef de l'*Indépendant* de Digne; Brun, bijoutier à Bagnols; Grille, négociant à Nîmes; Ode, ancien procureur de la République; Nousis, quincaillier à Nîmes; Duffaut, vétérinaire; Gauzenze, rédacteur en chef du *Radical de Lot-et-Garonne*; Barra', mineur; Richaud, limonadier; Barbut, menuisier à Nîmes; Malleval, Louis Pinet et Mariot, de l'Ardèche; Bertho-

mieux, voyageur de commerce; Penzet, huissier; Laborde, fils de l'adjoint de Villeneuve-sur-Lot; Bouvier, chef d'institution; Coudougnon, serrurier; Rey, ferblantier; Colin, médecin de Vannes; Beaud, lithographe de Saint-Etienne.

M. Brives ajoute :
« Les gendarmes qui ont escorté avec les égards dus à sa position le citoyen Dupont (Drôme), ont subi, à leur entrée, quinze jours de prison.

« Les gendarmes qui ont escorté depuis Aix le citoyen Thourel, membre du conseil général du Var, avocat, l'un des brillants défenseurs des accusés du 15 juin devant la haute-cour de Versailles, l'un des plus remarquables talents des barreaux du Midi, dont l'influence et le pur caractère ne sont contestés par personne, ont également été punis pour avoir montré trop de déférence envers leur prisonnier.

« Les gendarmes de Rodez (Aveyron), ont conduit de cette ville à Lyon le citoyen Caussanel, banquier à Villefranche. Cette arrestation a causé dans le commerce, où M. Caussanel tient un rang des plus honorés, une sensation si pénible, que les négociants réactionnaires de Lyon ont spontanément rédigé et signé une pétition collective, pour solliciter du parquet sa mise en liberté sous caution; aussi, à leur retour, les gendarmes ont été mis en prison.

Vient ensuite la statistique des détentions préventives.

- « M. Malleval, limonadier, a subi 25 jours de secret pour deux interrogatoires.
- » Barbut, 50 jours de secret pour deux interrogatoires.
- » Borel, restaurateur, 50 jours de secret pour deux interrogatoires.
- » Deleseluze, homme de lettres, 50 jours de secret pour deux interrogatoires; après 15 jours de cellule dans la prison de Mazas, à Paris.
- » Caussanel, banquier, 40 jours de secret pour deux interrogatoires.
- » Carle, négociant, 40 jours de secret pour deux interrogatoires.
- » Thourel, avocat, 50 jours de secret pour trois interrogatoires.
- » Ode, ancien procureur de la République, 50 jours de secret pour quatre interrogatoires.
- » Gent, ex-constituant, 55 jours de secret pour cinq interrogatoires.
- » Grille, négociant, 60 jours de secret pour un interrogatoire.

BULLETIN COMMERCIAL.

CHARMES, 24 janvier.

Blé, première qualité.	42	20	Hectolitre.
2 ^e	42	>	—
3 ^e	41	60	—
Seigle 1 ^{re} qualité.	8	40	—
2 ^e	>	>	—
Org. 1 ^{re} qualité.	7	50	—
Avoine, 1 ^{re} qualité.	5	>	—
2 ^e	4	50	—
3 ^e	4	>	—
Pois bonne qualité.	41	60	—
Paille	40	>	les 300 kilog.

Mercuriale officielle de Gray, du 18 au 25 janvier.

Froment, 1 ^{re} qualité.	45	fr. 75 c.	Hect.
2 ^e	44	90	>
3 ^e	40	50	>
Seigle (prix moyen).	7	50	>
Org. 1 ^{re} qualité.	6	91	>
Avoine	4	75	>
Farine, 1 ^{re} qualité.	52	50	>
Id. 2 ^e qualité.	29	59	>
Foin	25	>	les 300 kilo.
Paille	40	50	>

COLMAR, 25 janvier.

Froment, 1 ^{re} qualité.	45	58	Hectolitre.
2 ^e	44	62	—
3 ^e	45	28	—
Métail.	40	85	—
Seigle	49	50	—
Org.	8	81	—
Pommes de terre	3	55	—
PAIN.			
Les cinq hectog.	bis blanc	>	45
	bis dit de ménage.	>	8

RAON-L'ETAPE, 25 janvier.

4500 hect. Froment.	45	28	Hectolitre.
50 — Métail.	44	75	—
450 — Seigle.	9	95	—
480 — Avoine.	5	69	—
75 — Pois.	42	25	—
20 — Pommes de terre.	3	50	—
	Pain blanc	>	25 le kilogramme.
	id. bis	>	20
Foin.	5	>	le quintal métrique.
Paille.	5	>	—

BORDEAUX.

Cours du 18 janvier 1854.

Armagnac. The. blanc.	40	60
M. grande, dito.	55	80
Pays, dito, sans logement.	71	50
516 disponible.	52	75
1416 dito.	90	100

BOURSE DE PARIS.	25 janvier.	24 janvier.	25 janvier.
5 p. 0/0 comptant.	56 95	57 10	56 95
5 p. 0/0 comptant.	95 20	95 25	95 00

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

On demande un deuxième garçon au Casino, sachant lire et écrire. S'adresser au concierge

Billard moderne

A vendre ou à échanger contre du bois de chauffage ou des planches (chêne ou sapin), ou du vin récolté de 48 ou 49. — S'adresser (*franco*), au citoyen Dubois, brasseur à Saint-Dié.

A VENDRE.

UNE

VASTE MAISON

Située à Remiremont, place de Maxonrupt.

Cette maison, connue sous le nom du Charriot-d'Or, ayant de façade sur la place 22 mètres 40 centimètres.

Elle se compose de bâtiments, remise, écuries, cour contenant 1 are 40 centiares, d'une fontaine abondante ne tarissant jamais, un vaste jardin contenant 17 ares 64 centiares.

La totalité de cette propriété contient en tout 22 ares 98 centiares, elle vient d'être réparée à neuf dans tout l'intérieur, et elle peut servir pour fabrique, maison de roulage, brasserie, marchand de bois, de vins, atelier de construction, ou pour une superbe maison d'habitation sans être obligé de faire aucun changement.

Seulement on prévient les amateurs qu'on ne peut y tenir hôtel avant les conditions du contrat expirées, mais on peut tenir restaurant et café.

S'adresser, pour les conditions de la vente, au sieur LHERNAULT aîné, qui la cédera à des conditions avantageuses.

AVIS.

Une maison de commerce demande pour les départements un inspecteur à 12 francs par jour et 1,800 francs de fixe. — Versement 1,000 francs.

— On demande aussi un dépositaire pour les vins, qui se vendront au même prix que dans les vignobles. On fait l'envoi par 12 bouteilles et par demi-barrique. On garantit les vins, et l'on reprend ceux qui ne vendraient pas.

— La même maison demande des commis en nouveautés, en épicerie, et des ouvrières en lingerie.

— Une dame de vingt-cinq ans désire se placer en province pour faire l'éducation de jeunes personnes.

— Une autre dame de vingt-cinq ans, d'un physique agréable, désire se placer dame de comptoir dans un café ou dans un hôtel, en province.

— On offre le dépôt de la *Crème russe*, qui remplace la pommade surfine et qui évite la chute des cheveux. — Le flacon 1 franc. On fait les envois par 5 flacons.

— On demande une personne qui pourrait offrir des garanties suffisantes pour prendre en qualité de gérant le premier hôtel garni de Dieppe ou en faire l'acquisition.

— On demande aussi une personne pour gérer un café et un hôtel garni à Paris. — Appointements fixes 1,200 francs, logé, chauffé, éclairé.

— A vendre un Christ en ivoire, sculpté par Michel Ange. — Avant les événements de février, le ministre de l'intérieur a offert 50,000 francs de ce chef d'œuvre.

— Dépôt de cirage de la maison Philippe

— Jolis modèles de pendules, garanties trois ans, depuis 15 francs jusqu'à 100 francs; candélabres, etc.

— Les personnes qui auraient des brevets à vendre ou à exploiter voudront bien nous en donner avis.

S'adresser rue de Bondy, 66, à la maison générale de placement pour les marchandises et les personnes sans emploi. (*Affranchir.*)



Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Jouffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur, Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougins.